

L'AIPR est obligatoire au 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

## Public Concerné

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).  
 Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)

## Pré Requis

Savoir lire et écrire Français

## Objectifs

Identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux  
 Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement

## Parcours pédagogique

Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail  
 Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur  
 Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur détenant son AIPR Concepteur

## Méthodes et moyens pédagogiques

Mises en situations théoriques et pratiques  
 Etudes de cas

## Objectifs Pédagogiques

Identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux  
 Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement

## Méthodes et modalités d'évaluation

QCM afin d'obtenir sa certification AIPR Opérateur

## Durée

**7.00** Heures

**1** Jour

## Effectif

De 1 à 10 Personnes